
Section 8 - Glossaire

| [a](#) | [b](#) | [c](#) | [d](#) | [e](#) | [f](#) | [g](#) | [h](#) | [i](#) | [j](#) | [k](#) | [l](#) | [m](#) | [n](#) | [o](#) | [p](#) | [q](#) | [r](#) | [s](#) | [t](#) | [u](#) | [v](#) | [w](#) | [x](#) | [y](#) | [z](#) |

-A-

À niveau

Désigne en général le niveau de la rue ou l'équivalent du rez de chaussée.

Accessibilité

Planification urbaine visant à rapprocher les gens de leurs destinations et à leur permettre de se rendre plus facilement au travail et aux établissements d'enseignement, d'obtenir les services nécessaires et de s'adonner à des loisirs.

Accord

Conception des bâtiments et des éléments paysagers qui s'agence harmonieusement avec les caractéristiques prédominantes de leur contexte physique.

Agriculteur

Un agriculteur est une personne dont la principale occupation consiste à travailler sur une ferme et à s'adonner à l'agriculture ou à l'élevage. Sa principale occupation est l'exploitation de la ferme. La « principale occupation » est définie en fonction du temps consacré aux activités agricoles ou de la proportion des revenus qui est tirée de ces activités.

Aménagement intercalaire

Aménagement effectué sur un terrain unique ou sur plusieurs petits terrains regroupés, sur des sites vacants ou sous développés. Aménagement intercalaire peut aussi s'entendre de la création du ou des lots.

Aménagement

Construction, reconstruction, érection ou installation de bâtiments ou de structures sur un terrain, ou modification matérielle de l'utilisation ou de l'intensité d'utilisation d'un bâtiment ou terrain.

Analyse d'image

Méthode utilisée pour documenter l'environnement physique existant en vue de déterminer si un nouvel aménagement peut être convenable et approprié dans un contexte aménagé ou naturel existant.

Art public

Œuvres d'art permanentes conçues pour être intégrées à des immeubles, à des places naturelles, à des espaces publics et à des structures par un processus d'aménagement communautaire auquel participent des citoyens, des artistes, des architectes et des urbanistes.

Artère

Route permettant de circuler entre deux points qui ne sont pas servis directement par la route elle-même et qui donne un accès direct limité aux parcelles importantes de terrains adjacents seulement.

Autoroute urbaine

Autoroute à accès limité où l'on circule à haute vitesse pour traverser la ville.

-B-**Bassin hydrographique**

Toutes les terres drainées par une rivière ou un ruisseau et ses affluents.

Bruit/niveau de bruit

Le bruit est un son indésirable. On le mesure en décibels (unités de bruit). Le niveau de bruit, mesuré en décibels pondérés A, (symbole dBA) correspond bien avec la perception de bruits dérangeants et est utilisé pour évaluer le bruit dans les communautés ou aux abords des routes. Le descripteur généralement accepté du niveau de bruit des communautés et des routes est le niveau sonore équivalent (Leq). Il s'agit du niveau du bruit continu, qui aurait la même énergie acoustique que le bruit réel fluctuant pendant la période de temps prise en considération. Comme le temps est pris en considération, Leq doit être mesuré par rapport à une durée donnée. Pour les bruits des communautés et des routes, le Plan officiel d'Ottawa utilise une durée de 30 minutes exprimée comme suit : Leq (30 min).

-C-**Caractéristique**

Zone physique particulière qui peut être définie par sa forme, sa composition ou son apparence, par exemple une collectivité dans une zone boisée ou une terre humide.

Caractéristique naturelle

Éléments physiquement tangibles de l'environnement, tels que terres humides, forêts, ravins, rivières, vallées et habitats fauniques associés qui sont situés le long de la caractéristique ou qui soutiennent des fonctions écologiques d'importance dans l'entité.

Carrière

Terrain immergé ou non contenant des agrégats consolidés qui sont ou ont été extraits et qui n'a pas été remis en état. Cette désignation ne comprend pas les terrains immergés ou non où il y a eu excavation pour un édifice ou un autre ouvrage sur le site d'excavation ou dans le cas duquel il y a eu ordonnance en vertu du paragraphe 1(3) de la Loi sur les ressources en agrégats.

Centre ville

Secteur comprenant la zone centrale et les quartiers résidentiels adjacents (dont centre ville, Côte de Sable, Basse Ville Est, Basse Ville Ouest et Dalhousie).

Conception des voies naturelles

Processus de conception de nouvelles voies ou de réaménagement de voies pour les cours d'eau et les plaines riveraines inondables connexes pour que le réseau soit naturellement fonctionnel, stable, sain, productif et durable.

Conception en harmonie avec la nature

Approche qui utilise des méthodes naturelles au cours de la conception d'un emplacement afin de se servir des caractéristiques terrestres, aquatiques et biologiques de l'emplacement, ainsi que des liens entre ces éléments. Ces mesures permettent éventuellement de moins dépendre de solutions technologiques qui peuvent être coûteuses et énergivores, exiger beaucoup de travail et être moins écologiques. Elles peuvent comprendre :

- la protection de la végétation naturelle sur les pentes afin de réduire l'érosion;
- la conservation du plus grand nombre possible d'arbres déjà plantés;
- l'utilisation de techniques appropriées d'infiltration naturelle sur l'emplacement afin de réduire la nécessité d'aménager des bassins d'évacuation des eaux pluviales;

- l'orientation des rues afin de maximiser les occasions de chauffage solaire passif et la réflexion des contours naturels;
- la protection des couloirs des ruisseaux naturels et l'intégration des entités naturelles dans les espaces libres.

Conservation (du patrimoine)

Large éventail d'activités consistant à identifier, à protéger, à préserver et à revitaliser un bien patrimonial. La conservation a pour but de préserver les éléments du cadre bâti dont la valeur patrimoniale est reconnue.

Contaminant

Désigne un solide, un liquide, un gaz, une odeur, une onde de chaleur, une vibration, une radiation ou une combinaison de ces éléments qui résulte directement ou indirectement des activités humaines et dont l'effet peut être néfaste.

Couloir fluvial

Les rivages de la rivière des Outaouais et de la rivière et du canal Rideau, ainsi que les rivages de tous les cours d'eau de la région urbaine et des villages.

Couloir naturel

Zone de végétation naturelle ou pouvant être revégétalisée qui relie ou borde les zones naturelles et joue un rôle écologique, par exemple, un habitat, un passage, un écoulement hydrologique, un raccordement ou un écran de protection contre les répercussions adjacentes.

Cours d'eau

Canal de drainage naturel comprenant les rivières, les ruisseaux et les criques.

-D-**Dangers relatifs aux mines abandonnées**

Toute caractéristique d'une mine telle que définie dans la Loi sur les mines ou toute perturbation connexe du sol qui n'a pas été remis en état.

Décharge à neige

Terrain public ou privé, permanent ou temporaire sur lequel on dépose de la neige apportée d'ailleurs.

Décoration urbaine

Processus consistant à appliquer les paramètres fonctionnels et esthétiques souhaités à la conception de la ville et de ses parties.

Densification

Augmentation de la densité de population, mesurée au nombre de ménages ou d'emplois par hectare.

Densité

Mesure du nombre d'unités (personnes, employés ou bâtiments)/surface utile par unité de superficie.

Dérogation mineure

Dérogation aux dispositions du règlement sur le zonage ou de tout autre règlement qui, selon le Comité de dérogation, respecte le but et l'esprit général du Règlement de zonage et du Plan officiel, aux termes de la Loi sur l'aménagement du territoire.

Détachement

La séparation d'une parcelle de terrain pour former deux nouvelles propriétés voisines autorisée à la suite d'un consentement, conformément à la Loi sur l'aménagement du territoire.

Développement collaboratif de la conscience communautaire

Processus inclusif en vertu duquel tous ceux qui vivent, travaillent ou font des activités d'aménagement dans une communauté se réunissent pour renforcer et améliorer la qualité de vie locale, du point de vue de l'utilisation du territoire physique et du point de vue humain.

Développement durable

Stratégie qui exige la conciliation de la croissance économique, de l'équité sociale et de la gestion de l'environnement pour garantir une meilleure qualité de vie à tous, maintenant et pour les générations à venir.

District de conservation du patrimoine

Zone ou environnement, habituellement constitué d'un ensemble d'immeubles, d'espaces verts et de rues, qui a été désigné dans un règlement du conseil municipal pris en application de la Partie V de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario.

-E-**Eau souterraine**

Eau sous la surface ou contenue dans les pores, fissures ou crevasses du sol sous la nappe phréatique.

Échelle individuelle

Qualité de l'environnement physique qui reflète une relation proportionnelle adaptée aux dimensions et aux capacités humaines, ou qui contribue à la perception et à la compréhension qu'a le citoyen de la taille, de l'échelle, de la hauteur, de l'encombrement ou du regroupement des immeubles ou d'autres caractéristiques du cadre bâti.

Écosystème

Système comprenant les végétaux, les animaux et les micro-organismes, les éléments non vivants et les processus écologiques connexes, ainsi que les êtres humains.

Édifices du Parlement et autres symboles nationaux

Les édifices du Parlement sont l'édifice du Centre, la Bibliothèque du Parlement et les édifices de l'Est et de l'Ouest. Les autres symboles nationaux sont notamment les principaux édifices publics, les monuments publics et les formes de relief physique se trouvant à l'intérieur de la Cité parlementaire et autour du boulevard de la Confédération.

Effet néfaste

Pour les besoins de la sous-section 3.2.4, « effet néfaste » désigne tout changement qui peut découler directement ou indirectement d'un aménagement proposé visant des terrains désignés « caractéristique naturelle rurale » et qui entraîne une dégradation étendue, à long terme ou irréversible de caractéristiques naturelles d'importance, l'altération de fonctions naturelles d'importance ou les deux. Les changements susceptibles d'avoir un effet néfaste sur les caractéristiques naturelles rurales comprennent notamment les suivants :

- a) morcellement de la caractéristique naturelle ou diminution de sa superficie;
- b) augmentation du rapport entre le périmètre et la superficie;
- c) rupture dans les couloirs naturels et les liens écologiques;
- d) modification de la topographie naturelle;

- e) interruption ou perturbation des rapports écologiques que les espèces importantes ou représentatives entretiennent entre elles ou avec leur habitat;
- f) modification de la quantité, de la qualité, du rythme (hydropériode) ou de la direction de l'écoulement des eaux de surface ou souterraines;
- g) altération de la structure ou des fonctions des habitats naturels ou de leurs rapports mutuels;
- h) diminution des populations ou de la capacité de reproduction d'espèces importantes;
- i) érosion ou compactage du sol ou accumulation de sédiments. **[Décision de la CAMO # 0724, le 21 mars 2007]**

Entreprise à domicile

Entreprise qu'un résident exploite à partir de son propre domicile.

Espace ouvert (ou espace libre)

Parcs locaux, couloirs linéaires et grands terrains publics, surtout le long des rivières et dans la ceinture de verdure, qui sont de propriété publique ou réservés à cette fin et qui sont ou seront mis à la disposition du public en général pour qu'il les utilise et en profite.

Espace vert

Zones humides et forêts à protéger dans les secteurs urbains et ruraux, champs et terrains de jeu, promenades vertes aménagées, espaces verts soigneusement planifiés entourant les grands édifices publics, et aires naturelles entourant les bassins de gestion des eaux pluviales et les couloirs réservés aux installations électriques.

Espèce en voie de disparition

Toute espèce indigène inscrite dans les règlements pris en application de la Loi sur les espèces en voie de disparition, qui risque de disparaître de la totalité ou d'une partie importante de son aire de distribution en Ontario si rien n'est fait pour contrer les facteurs menaçant de la faire disparaître.

Espèce menacée

Toute espèce indigène qui est susceptible de devenir en voie de disparition dans la totalité ou une partie importante de son aire de distribution en Ontario si rien n'est fait pour contrer les facteurs menaçant de la faire disparaître.

Espèce rare

Espèce connue pour être présente en nombre relativement important dans certains secteurs d'Ottawa vu sa rareté dans la ville ou la Province de l'Ontario. La rareté est établie par diverses sources qui ont examiné systématiquement la fréquence de l'espèce dans la province et dans la ville, notamment les évaluations et les classements du Centre d'information sur le patrimoine naturel et du Wetland Evaluation System (classements provinciaux) et les études réalisées dans la ville d'Ottawa, notamment la stratégie des systèmes environnementaux naturels (Brownell 1995, Brunton 1998 – flore importante localement) et, à l'avenir, l'étude d'évaluation environnementale des zones naturelles urbaines.

Espèces sauvages et leurs habitats

Expression qui désigne la flore et la faune et les habitats où les végétaux, les animaux et d'autres organismes vivent et trouvent, en quantité suffisante, la nourriture, l'eau, les abris et l'espace nécessaires à leur survie. Les habitats de la faune dont on se préoccupe particulièrement peuvent comprendre les zones dans lesquelles les espèces se regroupent à un point vulnérable de leur cycle annuel ou de leur cycle de vie, ainsi que les zones importantes pour les espèces migratrices et non migratrices.

Étude d'impact sur l'environnement

Étude préparée selon les modalités établies afin de relever et d'évaluer les répercussions d'un aménagement sur des caractéristiques ou des systèmes particuliers.

Étude sur le bruit

Étude généralement entreprise en raison d'une approbation conditionnelle. L'étude détaillée évalue toutes les sources de bruit affectant les terres proposées. Elle fournit les détails des méthodes d'évaluation utilisées et des résultats et recommande des mesures antibruit. L'étude se fonde souvent sur les plans de nivellement et reflète les détails des bâtiments s'ils sont connus au moment de l'approbation.

-F-**Ferme**

Exploitation agricole qui, dans le cas de la production laitière, de l'élevage de bétail ou de la culture commerciale, compte au moins environ 36 hectares de parcelles contiguës ou non. Les autres types de fermes, comme la culture maraîchère, les serres, etc., peuvent avoir une superficie inférieure.

Fonction

Processus naturel qui fonctionne à l'intérieur d'une zone ou entre des zones et comprend le mouvement et l'échange d'éléments nutritifs, d'énergie ou de matériel génétique. À titre d'exemple, mentionnons les processus hydrologiques, les réseaux trophiques, la dynamique des populations animales et le drainage de surface.

Fonctions naturelles

Processus, produits ou services naturels fournis ou accomplis par des entités naturelles dans des systèmes naturels ou entre des systèmes naturels et des espèces, à diverses échelles, par exemple l'alimentation d'une nappe souterraine, la fourniture d'habitats fauniques, la modération de la température, le nettoyage et la filtration naturels des eaux de surface, et la séquestration du carbone (puits de carbone).

Formule de la distance minimale de séparation

Formule établie par la Province de l'Ontario afin de séparer les utilisations de manière à réduire les risques d'incompatibilité découlant des odeurs produites par les installations d'élevage.

Friches industrielles

Propriétés commerciales ou industrielles abandonnées, vacantes ou sous-utilisées, où les activités qui s'y sont pratiquées ont entraîné une contamination réelle ou possible de l'environnement, ou sur lesquelles se trouvent des bâtiments désaffectés, détériorés ou vétustes. [Modification n 40, 26 avril 2006]

-G-**Grande surface**

Désigne les magasins de détail à un étage qui disposent d'une très grande surface de vente, font habituellement partie d'une chaîne de magasins et sont construits sur des terrains individuels ou regroupés sur un grand terrain. Les magasins à grande surface, aussi appelés « hypermarchés » ou « magasins entrepôts », servent un marché régional et sont habituellement établis dans des endroits de haute visibilité, aux carrefours importants ou près des autoroutes.

-H-**Heritage Reference List**

Inventaire des ressources du patrimoine évaluées de la Ville, qui pourraient avoir un intérêt historique, architectural, archéologique, contextuel, culturel ou naturel, et qui pourraient mériter d'être désignées comme biens patrimoniaux en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario.

-I-***Important (pour qualifier des caractéristiques et des fonctions naturelles)***

Signifie important au point de vue écologique en fait de caractéristiques et de fonctions naturelles, de représentation ou de quantité, et contribuant à la qualité et à la diversité d'une zone ou d'un système naturel défini. Pour les terres humides désignées comme importantes pour la province ou les zones d'intérêt naturel et scientifique, l'importance est établie selon des méthodes d'évaluation adoptées par la province et leurs modifications successives. Pour les autres zones et caractéristiques, l'importance est déterminée par l'application de critères ou de méthodes d'évaluation employés dans le cadre d'études systématiques telles que celles qui sont décrites dans les sections 2.4.3 (Plans des bassins et de sous bassins hydrographiques), 3.2.2 (Secteur écologique naturel), 3.2.3 (Caractéristique naturelle urbaine) et 3.2.4 (Caractéristique naturelle rurale).

Infrastructure

Ensemble des structures physiques qui constituent la fondation d'un aménagement. L'infrastructure comprend les égouts et les aqueducs, les réseaux électriques et routiers, les installations de communication et de transport en commun, les gazoducs et oléoducs, et les installations connexes.

Infrastructure du transport en commun rapide

Tous les éléments d'un réseau de transport en commun rapide, y compris les stations et la route ou le chemin de fer qui les relie.

-J-**Jardin communautaire**

Espaces verts publics planifiés et entretenus collectivement par les résidents, dans l'intérêt de toute la communauté. Les jardins communautaires sont une forme de loisir économique et accessible qui favorise l'activité physique et les interactions sociales positives, qui sensibilise aux questions d'environnement et qui donne l'occasion de produire des fruits et légumes biologiques frais. Les jardins communautaires sont des espaces intergénérationnels et multiculturels qui réunissent de nombreux aspects du développement communautaire durable.

-L-**Lieu d'élimination des déchets solides**

Décharges, incinérateurs et toute autre installation servant à l'entreposage à long terme ou à la destruction des déchets solides municipaux.

Lignes directrices de conception

Série de recommandations visant à orienter l'aménagement en vue d'obtenir un certain niveau de qualité par la conception de l'environnement physique, qui s'applique sur une base facultative selon le contexte de développement.

Limite

Les limites des secteurs sont formées par une transition visuelle ou par une coupure linéaire, par exemple les barrières créées par un cours d'eau ou une autoroute.

Limite du secteur urbain

La limite urbaine définit la zone qui est déjà – ou pourrait être – pourvue de routes importantes et de services de transport en commun, de canalisations d'égout et d'approvisionnement d'eau par canalisation.

Logement abordable

Logement ne coûtant pas plus de 30 p. 100 du revenu annuel brut du ménage qui l'occupe, que ce soit à titre de propriétaire ou de locataire.

Logement secondaire

Surface habitable résidentielle supplémentaire, que ce soit une unité d'habitation distincte incorporée au moyen d'une rénovation intérieure dans une maison isolée ou jumelée existante ou dans un garage attenant. Des normes peuvent être établies dans le Règlement municipal de zonage afin de régir la compatibilité de questions comme les exigences relatives au stationnement et les aires d'agrément extérieures, le cas échéant.

-M-**Mobilité**

Ce que procurent des installations de transport (routes, itinéraires d'autobus, etc.) qui permettent aux personnes de se rendre d'une partie de la Ville à leurs destinations dans d'autres parties de la ville, peu importe la distance.

Modification

Modification importante apportée au cadre bâti qui pourrait affecter le caractère patrimonial d'un bien patrimonial, d'un district de conservation du patrimoine ou de bâtiments situés dans des secteurs patrimoniaux, conformément au règlement sur le zonage.

-N-**Nouvelles normes d'aménagement**

Normes de planification et de construction souples offrant un éventail de solutions de rechange aux normes actuelles utilisées pour la conception et la construction des quartiers. Il peut s'agir de normes relatives à la dimension des lots et à la longueur de leur façade, à l'emplacement des maisons sur les lots, au pavage des rues, à la largeur de l'emprise des routes et aux exigences relatives au stationnement.

Noyau

Point d'activité intensive qui concentre la vie publique, par exemple les marchés et les centres communautaires, et qui est habituellement aménagé à la croisée de chemins importants. Les noyaux se reconnaissent souvent à des caractéristiques de décoration urbaine particulières qui se démarquent, par exemple la présence d'un édifice prestigieux.

-P-**Parcs et aires de loisir**

Terrains de jeux, parcs et terrains de sport où les gens ont le contact le plus fréquent et direct avec les espaces verts.

Patrimoine

Bâtiments, structures, sites, paysages, zones et environnements d'intérêt historique, architectural, contextuel, culturel ou naturel, qui sont ou devraient être conservés pour la postérité dans l'intérêt de la communauté.

Patrimoine architectural

Désignation qui englobe les bâtiments, les structures et les sites qui nous aident à mieux comprendre notre patrimoine et qui sont appréciés pour la façon dont ils le représentent. Ce patrimoine peut être la manifestation de courants architecturaux, culturels et sociopolitiques de notre histoire ou être associé à

des événements ou à des personnes qui ont façonné cette histoire. On pense par exemple à des édifices, à des groupes de bâtiments, à des barrages et à des ponts.

Paysages du patrimoine culturel

Tout secteur géographique qui a été modifié ou influencé par l'homme ou auquel celui-ci a attribué une signification culturelle particulière, et qui nous fournit des données contextuelles et spatiales qui nous permettent de préserver et d'interpréter des lieux historiques et des changements importants qui sont survenus dans les modes d'utilisation de la terre. On pense par exemple aux cimetières, aux jardins historiques ou à un paysage plus vaste témoignant de l'intervention humaine.

Pente instable

Pente de terrain susceptible de s'effondrer ou de glisser si un aménagement est effectué sur elle ou à proximité. Le glissement de terrain peut résulter de diverses causes, notamment la géologie du sol ou de la roche, l'inclinaison de la pente, le degré d'érosion attribuable à des causes naturelles ou des activités humaines et la quantité de végétation naturelle présente dans la zone. Toutes ces conditions, prises isolément ou combinées, peuvent rendre une pente instable.

Percentile de revenus

Désigne le pourcentage en dessous duquel se situe un pourcentage donné des revenus des ménages. Par exemple, le 60^e percentile désigne le point qui est égal ou supérieur au revenu de 60 p. 100 de tous les ménages.

Plaine inondable

Zone adjacente à un cours d'eau comprise dans le niveau d'inondation sur une période de 100 ans.

Plan d'améliorations communautaires

Plan préparé et adopté aux termes de l'article 28 de la Loi sur l'aménagement du territoire dans lequel sont énoncées les améliorations communautaires proposées pour une zone d'améliorations communautaires. Un tel plan définit les pouvoirs du Conseil en ce qui a trait à la mise en œuvre des mesures prévues, notamment le pouvoir :

- de verser des subventions et des prêts;
- d'acquérir, d'améliorer et d'aménager des terrains et des bâtiments,
- d'entretenir, de réparer, de remettre en valeur ou de construire des infrastructures. [Modification n 40, 26 avril 2006]

Plan de conception communautaire

Plan élaboré pour une communauté ou un quartier devant faire l'objet de changements importants. Le plan de conception communautaire traduit les principes et politiques du Plan officiel à l'échelle communautaire.

Plan de gestion des sites de ruissellement pluvial

Plan élaboré pour un projet d'aménagement en particulier, conformément aux lignes directrices du plan du sous-bassin hydrographique, le cas échéant. Le plan de gestion comprend généralement des détails sur le lotissement, la gestion des eaux pluviales, les meilleures pratiques de gestion particulières pour les eaux pluviales, le contrôle de l'érosion et de la sédimentation, ainsi que des détails sur l'amélioration et la remise en état des caractéristiques naturelles.

Plan de sous-bassin hydrographique

Plan entrepris par une municipalité locale ou déterminé dans un plan de bassin hydrographique traitant de questions de gestion des eaux dans la zone drainée par une rivière en particulier ou ses affluents et faisant partie d'un plus grand bassin hydrographique. Il fournit plus de détails qu'un plan de bassin hydrographique, entre autres les éléments inscrits à la section 2.4.3.

Plan du bassin hydrographique

Plan élaboré en partenariat avec des municipalités, des organismes et des résidents, et traitant de grandes questions de gestion de l'eau dans la zone du terrain drainé par une rivière en particulier et ses affluents. Il donne l'orientation générale et les objectifs pour la zone du bassin hydrographique, ainsi que des directives plus particulières sur l'élaboration d'un plan de sous-bassin hydrographique ou de gestion de l'emplacement. Il comprend les éléments inscrits à la section 2.4.3.

Point de repère

Élément de décoration urbaine qui, en procurant un point d'orientation visuel distinct, aide l'observateur à se situer dans l'ensemble urbain. Il peut s'agir par exemple d'une entité topographique naturelle ou d'une forme architecturale qui ressort nettement de son milieu ambiant.

Point de vue fixe

Endroit d'où l'on a une vue non obstruée et non gâchée de l'édifice du Centre, conformément à la description donnée à l'appendice 7, qui porte sur les voies d'accès au secteur central, les noyaux et les rues à caractère particulier.

Pôle d'attraction

Centre d'activité d'une localité.

Prévision d'exposition au bruit (PEB)

Indice au sol du niveau d'ambiance sonore produite par tous les types d'aéronefs dans un aéroport, établi en fonction du nombre et du type, actuel ou projeté, d'aéronefs, ainsi que de l'utilisation annuelle des pistes.

Prévisions à long terme de l'ambiance sonore (PAS)

Indice d'exposition au bruit semblable à la PEB, sauf qu'il fournit une orientation à long terme en matière de planification d'utilisation du sol basée sur une prévision des niveaux de la circulation aérienne, des types d'aéronefs et de la configuration des pistes. Les PAS sont établies pour des périodes dépassant l'horizon de 5 à 10 ans et peuvent atteindre 20 ans.

Puits d'extraction

Terrain immergé ou non contenant des agrégats non consolidés qui sont ou ont été extraits et qui n'a pas été remis en état. Cette désignation ne comprend pas les terrains immergés ou non où il y a eu excavation pour un édifice ou un autre ouvrage sur le site d'excavation ou dans le cas duquel il y a eu ordonnance en vertu du paragraphe 1(3) de la Loi sur les ressources en agrégats.

Puits d'extraction ou carrière le long du chemin

Puits d'extraction ou carrière qui n'existe que pour la période d'un contrat précis visant la construction d'une route qui a été autorisée par un permis délivré à une administration publique ou à une personne ayant conclu un marché avec une administration publique.

-Q-**Quartier des affaires**

Principal secteur commercial de la zone centrale, lieu des affaires, des bureaux et du commerce de détail, et lieu d'aménagement mixte et d'activité intense. Le quartier des affaires a aussi d'autres utilisations compatibles avec la fonction de la zone centrale, en particulier celles qui contribuent à son animation et à sa vitalité, notamment les logements, les hôtels, les activités culturelles et les spectacles.

-R-**Réaménagement**

Construction de nouvelles unités résidentielles ou aménagement à utilisation polyvalente pour remplacer l'aménagement actuel d'une zone.

Regroupement

Forme ou disposition globale de l'encombrement ou du volume de l'aménagement.

Répartition modale

Proportion du nombre de déplacements effectués au moyen d'un mode de transport particulier par rapport au nombre total de déplacements effectués. S'exprime habituellement en pourcentage.

Réseau d'espaces verts

Tous les espaces verts à Ottawa qui sont reliés physiquement entre eux.

Réseau de transport en commun rapide

Réseau consistant en un système interconnecté d'emprises et de corridors existants et planifiés dans lequel peut être aménagé une infrastructure de transport en commun rapide (Transitway, O-train, tramway, etc.).

Réseau prioritaire de transport en commun

Système composé surtout d'artères sur lesquelles des voies réservées au transport en commun peuvent être aménagées afin d'améliorer la qualité du service en rendant celui-ci plus rapide et plus fiable.

Ressources archéologiques

Les ressources archéologiques incluent les restes physiques et l'emplacement contextuel de n'importe quel événement, structure, endroit, aspect culturel ou objet qui, en raison du temps qui s'est écoulé, se trouve à ou sous la surface terrestre ou aquatique et joue un rôle important en nous aidant à comprendre l'histoire d'un peuple ou d'un endroit. On pense par exemple à des artefacts individuels ou à des éléments groupés d'un peuplement autochtone datant d'avant l'arrivée des Européens.

Ressources du patrimoine culturel

Se divisent en quatre catégories : patrimoine architectural, paysages faisant partie du patrimoine culturel, ressources archéologiques et patrimoine documentaire.

Ressources en agrégats minéraux

Ressources non renouvelables telles que le calcaire, le sable et le gravier convenant à la construction, à l'industrie, à la fabrication et à des fins d'entretien.

Ressources récréatives

Espaces verts et installations permettant des activités récréatives de nature passive ou active. Ces ressources peuvent être publiques, quasi publiques ou privées.

Route collectrice

Route qui favorise la circulation locale allant vers les routes collectrices principales ou artères ou amenée par elles et qui donne habituellement un accès direct aux terrains adjacents.

Route collectrice principale

Route favorisant la circulation locale entre les routes collectrices ou artères et pouvant donner un accès direct aux terrains adjacents.

Route locale

Route donnant un accès direct aux terrains adjacents et favorisant la circulation locale allant vers les routes collectrices ou artères ou amenée par elles.

Rue à caractère particulier

Rue ou route importante qui traverse la zone centrale et relie d'importants pôles d'attraction, et qui joue un rôle ou a un caractère particulier, notamment par son traitement du paysage, ses caractéristiques architecturales, son utilisation du territoire ou la circulation des piétons ou des véhicules.

Rue principale

Rue commerciale à forte densité de piétons, accessible à la collectivité adjacente et à utilisation polyvalente (magasins, installations communautaires, appartements, etc.).

Rue thématique

Rue surtout linéaire bordée de commerces de détail et désignée dans le plan secondaire de la zone centrale, volume 2 (Central Area Character Areas and Theme Streets), qui est associée à d'autres utilisations et possède un caractère physique particulier et un thème général.

-S-**Sablières et carrières abandonnées**

Terrain pour lequel un permis n'a pas déjà été délivré en application de la Loi sur les ressources en agrégats et duquel les agrégats ont été retirés, le laissant dans un état d'abandon, improductif ou incompatible avec le paysage environnant.

Secteur pittoresque

Secteur géographique désigné dans le plan secondaire de la zone centrale, volume 2 (Central Area Character Areas and Theme Streets) qui possède des fonctions distinctes d'utilisation du territoire et un caractère physique unique et identifiable.

Secteur rural

Partie du territoire de la ville où n'est prévu aucun aménagement urbain. Il renferme bon nombre de richesses naturelles importantes et est caractérisé par la dominance de l'environnement naturel par opposition au cadre bâti, ainsi que par la densité relativement faible des aménagements. Les villages sont au cœur de l'aménagement dans les secteurs ruraux.

Secteur urbain

Secteur désigné à l'annexe A. Le secteur urbain est servi ou le sera par des réseaux centraux d'adduction d'eau et de traitement des égouts.

Séquence de vues

Séquence de vues d'un immeuble important ou d'éléments paysagers offerte par des points d'observation le long d'un chemin ou d'une route, par exemple la séquence de vue des édifices du Parlement et d'autres symboles nationaux offerte par le boulevard de la Confédération.

Service de transport en commun rapide de qualité

Fourniture d'un service de transport en commun aux secteurs en développement en vue d'offrir à la nouvelle communauté un service de type rapide avant la construction de l'infrastructure complète.

Service public

Organisme public ou société privée qui fournit des services d'infrastructure à la population, par exemple l'hydroélectricité, le gaz naturel, le téléphone, le câble, l'eau et les égouts.

Services privés d'eau et d'égouts

Système individuel autonome d'adduction d'eau et d'égouts, composé habituellement d'un puits et d'une fosse septique, appartenant au propriétaire de l'immeuble et entretenu par lui.

Sites contaminés

Emplacements dans lesquels la condition de l'environnement et la qualité du sol ou de la nappe phréatique, plus particulièrement dans les anciens dépôts industriels et sites d'enfouissement sanitaire, risquent d'avoir des effets néfastes sur la santé humaine ou sur l'environnement naturel.

Sites nouveaux

Grandes terres sous-développées dans les limites urbaines qui servent à créer de nouvelles collectivités ou à agrandir les collectivités existantes.

Station de transport en commun rapide

Toute station du Transitway ou installation de transport ferroviaire.

Source stationnaire de bruit Toute source fixe ou mobile de son et de vibration (à l'exception des travaux de construction de bâtiments) qui existe ou fonctionne dans un lieu, sur une propriété ou dans un bâtiment et dont les niveaux combinés de son et de vibration se propagent au-delà des limites du lieu, de la propriété ou du bâtiment. Le bruit provenant d'une source stationnaire peut être généré par une seule ou plusieurs sources. Les générateurs, les ventilateurs et les climatiseurs commerciaux, entre autres, sont considérés comme des sources individuelles de bruit. Les bâtiments comprennent habituellement des sources de bruit multiples. Toutefois, pour les besoins de l'étude du bruit, de ses effets et des mesures prises pour l'atténuer, ils sont considérés comme une seule source stationnaire. Exemples : installations industrielles, concessionnaires automobiles, installations destinées à l'entretien et à la réparation de véhicules motorisés, dépôts de neige, lave-autos, autodromes et terminus de transport en commun. Selon les lignes directrices du MEO, la définition de source stationnaire de bruit exclut les sources de bruits suivantes : travaux de construction, stations-service, musique et bruit émanant de personnes, et commerces de détail comme les dépanneurs, où les livraisons de marchandise sont peu fréquentes.

Symboles nationaux

Comprend les principaux édifices publics, les monuments publiques et les formes de relief physique se trouvant à l'intérieur de la Cité parlementaire et autour du boulevard de la Confédération.

-T-**Terrains boisés**

Aires boisées qui offrent des avantages écologiques et économiques, notamment, la prévention de l'érosion, la rétention de l'eau des habitats, des activités récréatives et l'exploitation durable des forêts. Les terres boisées, d'importance variable, comprennent les régions boisées, les terres à bois ou les forêts.

Terres humides

Comprend les terrains qui sont recouverts par des eaux peu profondes de façon saisonnière ou permanente ainsi que les terrains où la nappe d'eau se trouve près de la surface ou à la surface. On distingue quatre types principaux de terres humides : les marais, les marécages, les tourbières oligotrophes et les tourbières minérotrophes.

Transfert de densité

Augmentation de la surface hors œuvre permise sur un lot ou plusieurs (le bénéficiaire) accompagnée d'une réduction coïncidente de la surface hors œuvre permise sur un autre lot (le donateur).

Transitway

Réseau de transport rapide formé de couloirs réservés exclusivement aux autobus et aux autres véhicules autorisés.

-U-**Utilisation polyvalente**

Immeuble ou collectivité comptant plus d'une utilisation à proximité immédiate, y compris des utilisations résidentielles, récréatives, commerciales, institutionnelles ou d'autres utilisations liées à l'emploi.

Utilisations agricoles

Cultures, y compris les pépinières et l'horticulture; élevage du bétail et d'autres animaux pour l'alimentation ou la fourrure, y compris la volaille et le poisson; aquaculture; agroforesterie; production de sirop d'érable; bâtiments et structures de la ferme.

Utilisations axées sur les piétons

Utilisations qui suscitent l'intérêt des piétons et une activité, en particulier les boutiques et les restaurants, ainsi que les salles de spectacle, les entreprises de services personnels, les usages artistiques et culturels, les théâtres, les petites places ou les aires d'agrément, les centres d'information touristique et les autres usages du même ordre. Les utilisations axées sur les piétons sont aussi conçues pour privilégier les façades étroites, ce qui donne une continuité d'utilisations le long de la rue. Les entrées principales sont situées le long du périmètre de l'immeuble et sont directement accessibles et visibles pour les piétons utilisant les droits de passage publics. Les commerces de détail tels que banques et autres institutions financières semblables sont inclus, pourvu qu'ils aient une façade étroite et limitée.

-V-**Voie d'accès**

Route ou chemin d'importance qui constitue une voie d'accès très utilisée pour entrer dans la ville, un district (notamment la zone centrale) ou un secteur. Des voies d'accès sont aussi créées là où des routes ou des chemins croisent les limites d'un district, et sont souvent signalées par des caractéristiques d'entrée.

Vue

Désigne ce qui peut être vu d'un endroit précis, par exemple un immeuble important ou des éléments paysagers.

-Z-**Zone d'améliorations communautaires**

Municipalité ou zone située dans une municipalité où, de l'avis du Conseil, des améliorations communautaires sont souhaitables pour des raisons de vétusté, de délabrement, de surpeuplement ou d'aménagement défectueux, en raison du caractère inapproprié de bâtiments ou pour tout autre motif environnemental ou social ou motif lié au développement économique communautaire. [Modification n 40, 26 avril 2006]

Zone d'intérêt naturel et scientifique

Terrain ou plan d'eau dont les paysages ou les caractéristiques naturels sont reconnus comme ayant une valeur liée à la protection, à l'étude scientifique ou à l'enseignement des sciences de la vie ou des sciences de la terre.

Zone de services publics

Zone desservie par des services d'eau et d'égout qui appartiennent à la Ville et sont exploités par elle,

notamment la zone urbaine qui profite des services centraux et les parties de la zone rurale qui sont servies par des installations municipales de plus petite taille.

Zone extérieure d'agrément

Principale zone extérieure d'une propriété qui est conçue pour accueillir diverses activités récréatives individuelles.

Zone naturelle vulnérable

Zone comprenant des caractéristiques et des fonctions naturelles importantes.

Zone patrimoniale

Site, paysage, zone ou environnement qui peut avoir une concentration de ressources d'intérêt historique, architectural, archéologique, contextuel, culturel ou naturel, qui est ou doit être conservé pour la postérité dans l'intérêt de la communauté.